

2023 DSP/DFPE/DDCT/DSOL 1 - Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Protection maternelle et infantile et de la politique d'accompagnement des familles, il est proposé une prise en charge globale et pluridisciplinaire de prévention et de suivi de la santé de la mère et de l'enfant, ainsi qu'un soutien aux parents, à travers deux dispositifs :

I. L'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien (HMEEP)

L'activité de l'association « Estrelia » créée en 1986 est située 10, rue Perdonnet (10^e). Elle regroupe un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), deux lieux d'accueil parents enfants, une crèche collective, une crèche familiale et un centre parental.

En 2005, l'association a présenté un projet d'ouverture du premier service généraliste de soins de suite périnataux à Paris, sur l'ancien site de la maternité des Bluets dans le 11^e arrondissement. Cette structure hospitalière a ouvert le 26 avril 2010. Il s'agit d'un établissement hospitalier de moyen séjour permettant, outre les soins médicaux, une prise en charge globale des situations de vulnérabilités psycho-sociales.

Ces soins s'inscrivent dans une perspective de prévention des ruptures des liens parents enfants et de la maltraitance, visant ainsi un renforcement des compétences parentales, et se font en collaboration avec les partenariats locaux. La capacité de « l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien » est de 40 lits.

En 2022, 78 patientes ont ainsi été accompagnées autour de leur maternité (68 en 2021, 73 en 2020 et 82 en 2019).

Le présent projet de délibération vise le soutien financier de cet établissement pour le fonctionnement de son équipe psychosociale, qui accueille toute l'année et 24h/24, en complémentarité de l'équipe de soin, le public concerné.

Au titre de ses missions de protection maternelle et infantile (PMI) et de protection de l'enfance et dans le cadre de la convention triennale signée le 02 août 2021 pour la période 2022-2024 avec l'association Estrelia pour le soutien à cette action, je vous propose de signer un avenant à cette convention prévoyant le versement d'une subvention

d'un montant de 286 000 euros au titre de la PMI et de 70 000 euros au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'association Estrelia.

II. L'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion »

L'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » intervient depuis 1999 dans les structures de la petite enfance, de la culture, du social et de la santé, auprès des jeunes enfants et de leurs parents, afin de mettre en œuvre une action d'éveil au livre. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme,
- Familiariser aux livres, aux images et aux textes, en donner le goût dès la petite enfance,
- Contribuer au développement de la personnalité et prévenir l'échec scolaire,
- Favoriser l'insertion des enfants et des familles les plus démunies, fonder cet accompagnement social par une démarche culturelle.

Depuis 2019, les projets mis en œuvre par l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » sur le territoire parisien sont regroupés au sein d'une convention pluriannuelle d'objectifs au titre de la santé publique, des familles et de la petite enfance, et de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires.

➤ **DSP : Séances de lecture dans les centres de PMI**

L'association « L.I.R.E » propose d'animer des séances de lectures dans plusieurs centres de PMI à destination des jeunes enfants. Ces séances ont pour objectif d'éveiller les enfants au livre et de partager ce moment avec l'adulte qui les accompagne. Les séances se tiennent en salle d'attente, permettant aux lecteurs de sensibiliser les parents à l'intérêt du livre dans l'éveil de leur enfant et de favoriser la construction du lien parent/enfant.

En 2022, les lecteurs de l'association ont organisé 304 séances en centre de P.M.I. dont 34 accompagnements en bibliothèques touchant ainsi 1 951 enfants et 1 885 parents.

En 2022, L.I.R.E a participé au comité de pilotage du projet national « *Salle d'attente, lire à la P.M.I.* », coordonné par l'Agence « *Quand les livres relient* ». Ce projet s'intègre à la fois au cadre de la « *Lecture grande cause nationale* » annoncée en 2022 par le gouvernement et s'inscrit dans la politique d'éveil artistique et culturel en direction des jeunes enfants et leurs familles. Le projet a donné naissance à un site ressources dans le domaine de la lecture en salle d'attente de P.M.I. (<https://lirealapmi.fr>).

L.I.R.E. est intervenu sur la question de l'éveil culturel et artistique en milieu de soin lors de la 2eme rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel au centre Pompidou organisée en novembre 2022.

Après une baisse d'activité liée aux contraintes sanitaires, L.I.R.E. souhaite poursuivre le partenariat dans les P.M.I. à raison de 389 séances en 2023.

C'est pourquoi je vous propose de valoriser l'activité réalisée dans les PMI en portant la subvention à 92 000€ soit le niveau de 2019.

➤ **DFPE : Actions de lecture et formation dans les Relais Petite Enfance (R.P.E.) et auprès des publics éloignés du livre**

En relais petite enfance (R.P.E.), l'association a élaboré un projet spécifique destiné aux assistantes maternelles employées par des particuliers. Au cours des séances de lecture, le lecteur accompagne les enfants dans la découverte des livres et répond aux attentes des assistantes maternelles, dans la démarche de professionnalisation, sur le choix des livres et la pratique de la lecture aux tout-petits.

En 2022, plus de 800 bénéficiaires (présences et non personnes différentes) ont pu prendre part à l'une ou plusieurs des 305 séances proposées dans 44 sites différents.

En complément des interventions dans le cadre des ateliers de R.P.E., l'association va développer en 2023 :

- Une offre de sensibilisation/formation des professionnel-le-s de l'accueil individuel (assistant-e-s maternel-le-s et gardes d'enfants à domicile),
- Une action de sensibilisation des professionnel-le-s de la petite enfance à travers les comités de lecture en bibliothèque,
- Des interventions auprès de public éloignés du livre, notamment en structures d'hébergement et logements d'insertion.

Afin d'accompagner ces évolutions et de poursuivre les interventions réalisées dans les R.P.E., je vous propose d'augmenter de 4 000 € la subvention par rapport à 2022 et de la porter à 69 000 €.

➤ **DDCT : Lectures partagées avec les familles des quartiers Buisson St. Louis et Granges aux Belles (10e)**

L'association souhaite créer des moments privilégiés et festifs de plein air autour de la lecture :

Durant les mois d'été, les lectrices de l'association et partenaires du quartier proposent des jeux, des lectures individualisées dans le quartier Grange aux Belles et dans le jardin de la rue du Chalet. Les familles sont encouragées à se rendre à la bibliothèque du quartier pour prolonger les lectures et emprunter les livres appréciés.

En 2022, des séances de lecture sur l'espace public au square du chalet et sur la place du Buisson St Louis ont été organisées au printemps. LIRE a également participé au village d'été qui a lieu dans la cour du collège de la Grange aux belles en juillet et août 2022 avec l'organisation d'une bibliothèque de rue pour les enfants et les parents. En tout, plus de 140 personnes ont été accueillies dont 102 enfants.

➤ **DDCT : Lectures pour tous dans le quartier Danube - Marseillaise (19e)**

Ce projet répond au besoin de renforcer la place du livre et de la lecture auprès des familles habitant le quartier mais aussi au soutien des parents qui accompagnent leurs enfants dans la lecture.

Durant le printemps et l'été, les lectrices de l'association et les bibliothécaires du secteur (Janssen et Crimée) proposeront des lectures dans le jardin Hérold et lors de temps forts avec les écoles du quartier Marseillaise et les partenaires associatifs investis sur les questions d'accès à la lecture.

En automne – hiver, des goûters lectures se mettront en place au sein d'un EVS porté par l'association A l'adresse du jeu du quartier Danube, en fin d'après-midi, afin de permettre aux parents de participer aux lectures avec leurs enfants. Comme dans le jardin, il s'agira de proposer des temps de lecture individualisée.

➤ **DDCT : Lectures partagées avec les familles des quartiers Michelet et Rosa Parks (19e)**

Afin de rompre l'isolement de certaines familles du quartier Michelet, l'association mettra en place au sein du square Curial des activités d'éveil visant à soutenir les parents gardant leur jeune enfant à domicile. En outre, elle mettra en place des actions spécifiques en faveur des familles vulnérables, éloignées de la lecture. Des actions culturelles pour tous seront également proposées dans l'espace public, afin de créer des liens entre les habitants.

L'association participera également à la dynamique menée sur le quartier Rosa Parks et notamment via le collectif de la Rue aux enfants pour animer l'espace public sur le boulevard Macdonald afin de proposer des lectures aux familles et de les informer sur les bibliothèques et ressources culturelles les plus proches. Les actions sur Rosa Parks permettront de désenclaver les publics de Michelet et Rosa Parks en les faisant circuler d'un quartier à l'autre.

➤ **DDCT : Lectures partagées avec les familles des quartiers Chevaleret Bédier (13e)**

L'association souhaite mettre en place des ateliers lectures dans l'espace public, lors des événements de quartier comme les Terrasses d'été à Chevaleret et Bédier en fête où elle installe des tapis, coussins, une tente et mets à disposition du jeunes public (petite enfance, enfance) des livres et bandes dessinées. Ces événements seront réalisés en partenariat avec les centres sociaux Chevaleret et Toussarégo et les partenaires des événements (notamment le CPA Oudiné et le collectif Bédier en fête).

L'association développe aussi des ateliers de lecture pour les tous petits en partenariat avec la PMI du quartier Chevaleret et le réseau d'assistantes maternelles.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des enfants et des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer une convention pluriannuelle avec l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » pour les années 2023, 2024, et 2025, et d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'un montant global de 175 000 € selon la répartition suivante :

- 92 000 € au titre de la DSP pour les actions dans les centres PMI,
- 69 000 € au titre de la DFPE pour les actions de lecture et formation dans les R.P.E. et auprès des publics éloignés du livre,
- 14 000 € au titre de la DDCT / SPV (1 500 € pour des lectures partagées dans le 10^e, 3 500 € pour des lectures pour tous dans le 19^e Danube, 5 000 € pour des lectures partagées dans le 19^e Michelet Rosa Park et 4 000 € pour des lectures partagées dans le 13^e Chevaleret Bédier)

Les documents se trouvent annexés à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

2023 DSP/DFPE/DDCT/DSOL 1 - Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

**Le Conseil de
Paris**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à deux associations, et la signature de conventions et avenant :

- un avenant n°3 à la convention pluriannuelle de fonctionnement 2022 – 2024 signée le 02 aout 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Estrelia », relative au fonctionnement de l'équipe psychosociale de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien (11e) pour
- une convention pluriannuelle 2023-2025 avec l'association «L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », sise 67, rue Curial à Paris (19e), relative aux séances de lecture organisées dans les centres de PMI et dans les quartiers politique de la Ville du 10e, 13e, et 19e arrondissements, aux actions de lecture et de formation dans les Relais Petite Enfance (R.P.E.) et auprès des publics éloignés du livre.

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 2023 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4e commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5e Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE et Madame Dominique VERSINI au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Estrelia », dont le siège social est situé 10, rue Perdonnet 75010 Paris, l'avenant n°3 à la convention du 2 aout 2021 susvisée relative au fonctionnement de l'équipe psychosociale de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est Parisien (11^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 286 000 € est attribuée à l'association « Estrelia » (n° tiers Alizé 1000067681, n° Paris Asso 15992, 2023_02565) au titre de la Protection Maternelle et Infantile.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'association « Estrelia » (n° tiers Alizé 1000067681, n° Paris Asso 15992, 2023_02564) au titre de la Protection de l'Enfance.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 67, rue Curial à Paris (19e) une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023, 2024 et 2025.

Article 5 : Une subvention globale d'un montant de 175 000 € est attribuée à l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » (n° de tiers Alizé 1000007590, n° Paris Asso 16396) au titre de l'année 2023 pour les projets suivants :

- Au titre de la protection maternelle et infantile (DSP) :
 - « Séances de lecture dans les centres de P.M.I » : 92 000 € (2023_02970)
- Au titre des familles (DFPE) :
 - « Actions de lecture et formation dans les Relais Petite Enfance (R.P.E.) et auprès des publics éloignés du livre » : 69 000 € (2023_05471)
- Au titre de la politique de la ville (DDCT) :
 - « Lectures partagées avec les familles des quartiers Buisson St. Louis et Granges aux Belles » (10e) : 1 500 € (2023_00853)
 - « Lectures pour tous dans le quartier Danube-Marseillaise » (19e) : 3 500 € (2023_06535)
 - « Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet-Rosa Parks » (19e) : 5000 € (2023_06534)
 - « Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Chevaleret – Bédier (13e) : 4000€ (2023_00852)

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Les textes sont joints au présent délibéré.